



**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme  
N° 20100047 du 20 avril 2010**

Pétitionnaire : M. Stéphane FRAISSE

Localisation des travaux : Lozère / 48110 – LE POMPIDOU / Le Crouzet

N° de parcelle forestière : 442 B2

Nature des travaux : Construction d'un mur de soutènement

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- La réalisation d'un mur de contrefort en béton banché sera limitée à la surface intérieure d'emprise du futur abri à bois reconstruit dans ses dimensions et volume d'origine ;
- Les maçonneries latérales seront conservées en pierres de schiste apparentes.